



Société

La crémation : 24 % des obsèques en 2004

Avec le développement des contrats obsèques, la crémation est l'une des deux évolutions majeures qui touchent la filière funéraire. Le taux de crémation dans les obsèques est passé de 1 % en 1979 à 24 % en 2004. Cette croissance devrait se poursuivre pour atteindre 35 % en 2020 et près de 50 % en 2030.

En effet, analyse le CREDOC ⁽¹⁾, le désir de crémation est plus marqué chez les 50-69 ans (49 %) et chez les 40-49 ans (54 %) que chez les plus de 70 ans (35 %). « *La progression de la crémation, précise le CREDOC, s'explique d'abord par une évolution des mentalités et un rejet de plus en plus fréquent de la tradition. De plus, les concessions se font rares dans les cimetières surpeuplés, notamment en ville où surgissent des cimetières "industriels" déshumanisés. Enfin, la perte de racines géographiques des familles pose la question "où inhumer", à laquelle la crémation peut apporter une solution* »...

Phénomène d'abord très urbain, la crémation se développe aujourd'hui partout, y compris dans des régions à forte tradition catholique, notamment grâce au développement d'installations appropriées sur l'ensemble du territoire.

Toujours selon le CREDOC, tous les milieux sont concernés, même si les catégories sociales aisées et

les habitants des grandes villes le sont plus que les autres. Mais le facteur le plus discriminant est la pratique d'une religion. Les pratiquants ne sont que 34 % à souhaiter une crémation contre 51 % des non-pratiquants et 72 % des non-croyants.

Quant au devenir des cendres, les souhaits s'orientent davantage vers une dispersion (60 %) que vers la conservation dans une urne (40 %). La dispersion domine parce qu'elle incarne la notion de liberté, très associée à la crémation. Inversement, la conservation dans une urne pose souvent le problème de « où conserver », un choix souvent délicat auquel le cimetière actuel, selon le CREDOC, n'apporte qu'une solution imparfaite.

Source : Nicolas Fauconnier, « A la Toussaint, 51 % des Français de plus de 40 ans se rendent au cimetière », CREDOC, *Consommation et Modes de vie* n° 187 d'octobre 2005.

Le cimetière « à l'ancienne » est-il voué à disparaître ?

« Avec la crémation, c'est la représentation d'un espace collectif pour les morts qui est remise en question. Nous avons tourné historiquement la page de l'enterrement des défunts dans un même lieu. Avec l'urbanisation et l'éclatement de la famille, nous ne sommes plus liés à un cimetière en particulier. Pour autant, le nombre important de personnes qui choisissent d'inhumer leur urne témoigne du fait que les gens demeurent attachés à un espace pour les morts. Nous ne sommes pas sortis de la nécessité d'un endroit où le mort serait situé, pour ne pas être partout. Avoir une image mentale du lieu où est le mort est important pour rendre possible le remaniement psychique progressif induit par le deuil ».

Patrick Baudry, professeur de sociologie à Bordeaux-III, *Le Monde* des 30 et 31 octobre 2005.

⁽¹⁾ – CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.



Prévention de la délinquance

Le coordonnateur ne peut être que le maire

Le mercredi 19 octobre 2005, lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a déclaré : « *Pour faire reculer durablement la délinquance, sanction et prévention doivent aller de pair* ». Selon lui, en matière de prévention, il faut sur le terrain « *un chef d'équipe* » et, dans l'esprit du Gouvernement, « *ce coordonnateur ne peut être que le maire* ».

Nicolas Sarkozy a ajouté qu'il faut également évaluer les politiques – ce qui ne serait pas toujours fait. Et d'égratigner le secteur associatif : « *On se contente trop souvent de reconduire les subventions*

des associations alors qu'il faut rendre compte de l'utilisation des fonds publics »... Comme si cela n'était jamais fait, comme si cela ne concernait que les associations !

Le lundi 7 novembre, sur TF1, le Premier ministre a confirmé que le maire devait être le coordonnateur des politiques locales de sécurité. Par ailleurs, Dominique de Villepin a annoncé que « *les subventions, supprimées ou réduites depuis 2003, vont être rétablies* »... L'évaluation a dû être faite rapidement...

>>> Donner son avis, réagir.



Habitat

Situation « scandaleuse » dans un certain nombre de cas

Le jeudi 13 octobre, à l'Assemblée nationale, le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, a déclaré : « *S'agissant de l'état général des habitations, la situation dans le parc privé est assez dramatique, voire scandaleuse dans un certain nombre de cas. (...) Pour l'habitat social, l'état de*

dégradation est extrêmement important »... Le ministre envisage de prendre une ordonnance pour permettre aux maires d'intervenir plus rapidement en matière d'habitats indignes et, ainsi, pour « *sortir de cette situation inacceptable* »⁽²⁾.



A votre agenda

Quelle politique énergétique pour demain ? le 15 novembre au Genest-Saint-Isle

Le mardi 15 novembre, à 20h30, salle des fêtes du Genest-Saint-Isle, l'association Action citoyenne au pays de Loiron organise une soirée information – débat sur le thème : « *Quelle politique énergétique pour demain ? Nucléaire (EPR + THT), éolien, solaire ?* » Participation de plusieurs élus et experts.

La pensée hebdomadaire

« La société, comme les chômeurs, a intérêt à ce que le retour à l'emploi se fasse non pas le plus vite possible, mais le mieux possible. (...) Or, trouver la bonne chaussure pour son pied prend du temps, aussi bien pour l'employeur que pour le demandeur d'emploi. Et se précipiter sur le premier emploi venu de peur d'être sanctionné n'est pas la meilleure solution.

On compte quatre millions de demandeurs d'emploi pour trois cent mille postes de travail disponibles. (...) Si, faute d'emplois en quantité suffisante, on se borne à accélérer le turn-over des emplois et des demandeurs d'emploi, il ne s'agit plus que d'un gigantesque jeu de chaises musicales : vite entré, vite débarqué »...

Denis Clerc, « *Haro sur les chômeurs* », Alternatives économiques n° 240 d'octobre 2005.

⁽²⁾ – Cf. « Des logements " indécents " existent aussi à Laval », CEAS-point-com n° 147 du 23 septembre 2005.